



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATORZIÈME** jour du mois de **JANVIER** de l'an **DEUX-MILLE-DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT tous PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 2 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2019-01-8813

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le point 4.08 – Mandat de diagnostic organisationnel soit ajouter à l'ordre du jour ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que maintenant proposé.

ADOPTÉE

3.0

2019-01-8814

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<u>3.01</u>	<u>Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)</u> Note : Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.
<u>3.02</u>	<u>Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)</u> Note : Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.
<u>4.0</u>	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>
<u>4.01</u> <u>2019-01-8815</u>	<u>Embauche et nomination d'un directeur général et greffier par intérim</u> <i>Il est proposé par Joshua Richer Appuyé par Hélène Hamel Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i> QUE Jean-Charles Bellemare soit embauché et nommé Directeur général et greffier par intérim pour une durée indéterminée ; QUE les conditions d'embauche soient celles indiquées en annexe. ADOPTÉE
<u>4.02</u> <u>2019-01-8816</u>	<u>Autorisations à signer les effets bancaires à la Caisse Desjardins</u> <i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par Paul Stuart Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i> QUE le maire, le ou la mairesse suppléant(e), la trésorière et le directeur général par intérim, soient autorisés à signer les effets bancaires à la Caisse populaire du Lac-Memphrémagog, succursale de Stanstead ; QUE le directeur général par intérim et la trésorière exercent les pouvoirs relatifs à la gestion des comptes de la Ville de Stanstead, soit : <ul style="list-style-type: none">- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville ;- Signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Ville ;- Administrer tout compte via Accès-D ;- Négocier et signer un prêt ou tout autre document de crédit au nom de la Ville ; QUE l'adjointe de direction soit autorisée à effectuer certaines transactions, au besoin. ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

4.03
2019-01-8817

Délégation à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal accepte que la plus haute autorité au sein de la Ville, le maire Philippe Dutil, désigne le directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

4.04
2019-01-8818

Autorisations auprès des ministères et organismes

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, et la trésorière Mme Line Provencher, soient autorisés, selon leurs fonctions respectives, à faire des transactions pour et au nom de la Ville de Stanstead auprès des ministères et organismes.

ADOPTÉE

4.05
2019-01-8819

Autorisation pour clicSÉCUR

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, et la trésorière Mme Line Provencher, soient autorisés pour et au nom de la Ville de Stanstead, à représenter la Ville de Stanstead à l'égard de clicSÉCUR.

ADOPTÉE

4.06
2019-01-8820

Transfert de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'adhésion à l'ADMQ ainsi que l'assurance protection (résolution 2018-12-8783) soient transférées au directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, pour la durée de l'intérim.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

4.07
2019-01-8821

Embauche d'une adjointe de direction

CONSIDÉRANT QUE la charge et la spécificité du travail effectué par l'équipe de direction nécessitent l'ajout d'une ressource administrative ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches demandées à cette ressource requièrent notamment des compétences et de l'expérience de travail que l'organigramme actuel ne prévoit pas ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal comprend et appui la démarche de l'administration pour la création d'un poste d'adjointe de direction ;

CONSIDÉRANT QUE la description du poste, les conditions d'embauche et la grille salariale se retrouvent en annexe ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents en annexe et qu'ils disent être d'accord avec les termes ;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule et les documents en annexe fassent parti intégrale de la résolution ;

QUE le poste d'adjointe de direction soit créé ;

QUE madame Sophie Parent soit embauchée à titre d'adjointe de direction ;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale et le maire à convenir et signer un contrat de travail avec Mme Parent selon les termes mentionnés en annexe.

ADOPTÉE

4.08
2019-01-8822

Mandat de diagnostic organisationnel

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le mandat de diagnostic organisationnel soit donné à Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant maximal de 8 325 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)

5.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

Le directeur général par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de décembre 2018 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :

59 586.55 \$



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

Line Provencher : 1 782,18 \$

5.02 **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la Ville de Stanstead pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre de l'an 2018, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (6.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

Monsieur Maheu : au sujet du plan vélo et plan Cercle de Pierres

Monsieur Jean-Yves Desrochers : au sujet d'une maison en démolition et de travaux d'inspection de sol sur une propriété.

7.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (7.0)**

7.01
2019-01-8823

Comptes payés et à payer (7.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en décembre 2018 : 103 476,16 \$
Comptes à payer en janvier 2019 : 252 790,35 \$

ADOPTÉE

7.02 **Dépôt de la liste des comptes débiteurs (7.02)**

Note :

Le directeur général par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 novembre 2018, jointe à la présente en **Annexe E**.

8.0 **LÉGISLATION (8.0)**

8.01



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

2019-01-8824

Règlement n° 2013-167-18-01 intitulé « Règlement n° 2013-167-18-01 amendant le Règlement n° 2013-167 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead » - Adoption du règlement (8.01)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, un avis de motion a été donné par la conseillère *Frances Bonenfant* et qu'ultérieurement, à la séance extraordinaire du 11 décembre 2018, un projet de règlement n° 2013-167-18-01 intitulé « Règlement n° 2013-167-18-01 amendant le Règlement n° 2013-167 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead » a été présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de réviser à la hausse, à compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération des élus, et ce, de façon à compenser la perte de revenu net découlant de l'annonce du gouvernement fédéral à l'effet que les allocations de dépenses de ces derniers s'ajouteraient à leur revenu imposable aux fins fiscales de l'année d'imposition 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire est dans l'obligation d'exercer son droit de vote.

QUE le conseil, après mention de l'objet et de la portée du règlement par la conseillère *Frances Bonenfant*, adopte le règlement n° 2013-167-18-01 intitulé « Règlement n° 2013-167-18-01 amendant le Règlement n° 2013-167 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead » joint en **Annexe**.

ADOPTÉE

8.02

2019-01-8825

Règlement n° 2018-215 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2019 » - Adoption du règlement (8.02)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018, un avis de motion a été donné par le conseiller *Paul Stuart* et qu'un projet de règlement n° 2018-215 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2019 » a été présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêt applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

QUE le conseil, après mention de l'objet et de la portée du règlement par le conseiller *Paul Stuart*, adopte le règlement n° 2018-215 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2019 » joint en **Annexe**.

ADOPTÉE

9.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE (9.0)**

10.0 **TRAVAUX PUBLICS (10.0)**

10.01
2019-01-8826

Autorisation à signer le contrat no.850952124 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, et le maire M Philippe Dutil, soient autorisés pour et au nom de la Ville de Stanstead, à signer le contrat no.850952124 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

11.0 **HYGIÈNE DU MILIEU (11.0)**

Aucun sujet n'est abordé.

12.0 **LOISIRS ET CULTURE (12.0)**

12.01 **Démission de Mme Sonia Doiron**

Le maire mentionne que Madame Doiron a remis sa démission et ne travaille plus pour la Ville de Stanstead depuis le vendredi 11 janvier 2019.

12.02
2019-01-8827

Politique de remboursement des frais de loisirs 2019

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte la Politique de remboursement des frais de loisirs 2019.

ADOPTÉE

12.03
2019-01-8828

Budget annuel 2019 pour l'application de la Politique de remboursement des frais de loisirs

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise un budget total maximal de 4 000 \$ pour l'application de la *Politique de remboursement des frais de loisirs* pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE

12.04



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

2019-01-8829

Camp de jour – Programme emploi d'été Canada

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la demande de subvention auprès du *Programme emploi d'été Canada* pour un montant de 7 280 \$, pour l'embauche de 4 étudiants qui seront employés au camp de jour 2019 de la Ville ;

QUE la Ville de Stanstead s'engage à déboursier un montant de 9 680 \$ en tant que contribution de l'employeur ;

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

13.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (13.0)

13.01

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (13.01)

Note :

Le directeur général par intérim informe le conseil qu'il n'y a eu aucune séance du C.C.U. en décembre 2018.

13.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (13.02)

Note :

Le directeur général par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de novembre 2018.

13.03

2019-01-8830

Appui : Principes de l'achat local, produits agroalimentaires et services

Le directeur général par intérim fait la lecture de la résolution adoptée en décembre 2018 par la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a adopté une résolution démontrant leur adhésion aux principes d'achat local ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog souhaite que les municipalités membres adhèrent aux mêmes principes et favorisent l'achat local au sein de leur communauté ;

CONSIDÉRANT QU'une lecture publique de la résolution de la MRC de Memphrémagog a été faite durant la séance régulière de la Ville de Stanstead le 14 janvier 2019 ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal disent adhérer aux mêmes principes, soit :

- Promouvoir la fierté de choisir d'abord des produits et services locaux ;
- Demander aux organismes publics d'adopter le principe de favoriser les produits agroalimentaires locaux ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2019**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

- D'inclure dans les évaluations de projets à être financés, une bonification pour l'utilisation ou la promotion des produits et services locaux.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Memphrémagog en témoignage d'appui à leur démarche.

ADOPTÉE

14.0 **CORRESPONDANCE MENSUELLE (14.0)**

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

15.0 **VARIA (15.0)**

Le directeur général par intérim remercie, au nom de tous les employés de l'hôtel de ville, les conseillères Hélène Hamel, Frances Bonenfant ainsi que le conseiller Paul Stuart, d'avoir accepté de donner de leur temps afin de remplacer, à pieds levés, la réceptionniste. Il mentionne que ceci démontre qu'ils ont la municipalité à cœur.

16.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (16.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question n'est posée.

17.0 **POINTS EN SUSPENS (17.0)**

Aucun point n'est apporté.

18.0
2019-01-8831

LEVÉE DE LA SÉANCE (18.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général par intérim